

Koralan[®]

GL 220

1. Description du produit

Type de produit	Apprêt de protection contre le bleuissement pour un revêtement industriel et artisanal des éléments en bois pour l'extérieur.
Effet protecteur	Effet préventif contre le bleuissement (selon EN 152) et les moisissures (selon EN 15457). Produit biocide homologué selon la directive (UE) 528/2012.
Agents actifs	100 g contiennent : 0,95 g d'IPBC
Caractéristiques	• améliore la durabilité des revêtements suivants • peu odorant, sans odeur après le séchage • facile à appliquer • séchage rapide • ne s'écaille pas • facile à poncer
Domaine d'application	Pour traiter les bois de conifère à l'extérieur sans contact avec le sol, qui doivent ensuite être traités avec des lasures, de la peinture ou du vernis sans biocide, par (ex. des revêtement extérieurs, des portails, des pergolas, des fenêtres ou des portes extérieures).
Teinte	Incolore
Contenance	20 L 120 L 1000 L

2. Caractéristiques techniques

Densité à 20 °C	env. 1,02 g/cm ³
Viscosité à 20 °C	10 ± 3 sec. (Becher 4 mm DIN)
Séchage	Dans des conditions normales (23 °C, 50% d'humidité relative de l'air selon DIN 50014) ainsi que sur des types de bois classiques comme le pin et l'épicéa :

Sec à la poussière : après env. 1 h
Ponçable/recouvrable : après env. 2 h

Les temps de séchage peuvent être prolongés pour les types de bois riches en substances actives.
Procéder à l'application des couches ultérieures avec des lasures, des peintures, des laques au plus tôt après env. 6 heures dans des conditions climatiques normales, mais dans un délai de 4 semaines.

Les faibles températures ainsi qu'une humidité de l'air élevée entraînent un retard de séchage.

3. Traitement

Préparation	Nettoyer la surface en bois. La surface en bois doit être exempte de poussière et de graisse.
Quantité à appliquer vérifiée	env. 120–140 ml/m ²
Application	Pulvérisation dans des systèmes fermés (procédé de tunnel de pulvérisation), mise en peinture, immersion, flux, automate de peinture, VACUMAT®.
Application	Koralan® GL 220 est prêt à l'emploi. Bien agiter avant emploi. Appliquer le produit non dilué.

Température de traitement optimale +15 °C à +30 °C (concerne la surface, Koralan® GL 220 et la température ambiante).
Température de séchage au moins +5 °C.

L'humidité du bois ne doit pas dépasser 15 %.
Placer un couvercle flottant sur le bac après utilisation afin d'éviter la formation de bulles d'air.

Les pertes d'eau liées au système de pulvérisation doivent être compensées en conséquence.

Les temps de séchage entre les différentes applications doivent être respectés.
Un ponçage intermédiaire est recommandé.

Recommandations d'application

Nous recommandons par principe d'effectuer une application de test.

Appliquer la deuxième couche au plus tôt après 2 heures (dans des conditions climatiques normales). Application du produit uniquement avec une couche de finition adaptée. Application du produit uniquement avec une couche de finition adaptée. Elle ne doit pas avoir de fonction biocide et doit être entretenue régulièrement. Assurer une bonne aération et une ventilation à l'intérieur pendant l'application. Maintenir les fenêtres et les portes ouvertes.

Pulvérisation dans des systèmes fermés (procédé de tunnel de pulvérisation), immersion automatique, flux, automate de peinture, Vacumat®.

Diriger le produit via les conduits de raccordement fermés. Utiliser uniquement dans des chambres de pulvérisation fermées, pour éviter la formation d'aérosols. Le produit biocide doit uniquement être utilisés pour des processus d'immersion entièrement automatisés

dans le cadre desquels toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisés et sans intervention manuelle. Après le traitement de protection, le bois traité doit être acheminé vers l'emplacement de stockage pour le séchage avec un chariot élévateur.

Immersion manuelle

Le produit doit être transvasé à l'aide d'une pompe de dosage.

Nettoyage des outils

Immédiatement après utilisation avec de l'eau et du savon.

4. Remarques spécifiques

Marquage selon la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Indications de danger :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter tout déversement dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations additionnelles sur les dangers :

EUH208 Contient masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle. Peut produire une réaction allergique.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Consignes pour les premiers secours

Informations générales : remplacer les vêtements imbibés et encrassés. En cas de doute ou en cas de symptômes, consulter un médecin, conserver l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais faire ingérer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de crampes.

En cas d'inhalation : amener la victime à l'air frais et la tenir au chaud et au calme. Veiller à assurer un apport en air frais.

En cas de contact avec la peau : en cas de contact avec la peau, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement avec soin et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation des yeux, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : NE PAS provoquer de vomissement. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.

Consignes d'utilisation et avertissements

Les produits de protection du bois contiennent des agents biocides pour protéger le bois contre les parasites animaux et/ou végétaux.

Veuillez donc ne l'utiliser que lorsqu'il est nécessaire de protéger les composants en bois.

Toute utilisation inappropriée peut entraîner des dommages pour la santé et l'environnement.

Ne pas utiliser le produit de protection du bois pour du bois qui entre en contact direct avec des aliments, des aliments pour les animaux.

Ne pas non plus traiter les ruches/serres (intérieur), les saunas (intérieur) et les surfaces qui sont utilisées par des chauve-souris.

Ne pas traiter le bois pour l'intérieur/l'espace d'habitation.

Ne pas manger et boire pendant les travaux.

Maintenir le produit éloigné des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

En cas d'accident, de malaise ou d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux, porter des vêtements de protection adaptés (par ex. gants, lunettes de protection).

La « Merkblatt für den Umgang mit Holzschutzmitteln » (fiche informative sur la manipulation des produits de protection du bois) der Deutschen Bauchemie e.V., Karlstraße 21, 60329 Frankfurt/Main, donne un résumé des consignes.

**Mesures de
minimisation des
risques**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants (caoutchouc butyle NBR (caoutchouc nitrile), épaisseur 0,4 mm) ainsi qu'une combinaison de protection contre les produits chimiques adaptée (combinaison de protection imperméable, min. type 6, EN 13034) pendant la manipulation du bois fraîchement traité et pendant l'entretien de l'installation. Avant les repas et après usage, laver les mains et les zones de la peau exposées. Ne pas contaminer d'aliments, de vaisselle ou de surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments ou des aliments pour les animaux. L'application du produit de protection du bois dans une installation fixe doit uniquement être effectuée à l'abri sur un support dur imperméable sur un bac de collecte. L'excédent de produit de protection et les égouttements doivent être collectés à proximité directe de l'installation et éliminés correctement ou être réacheminés dans l'installation. Le bois traité récemment doit être stocké à l'abri et/ou sur un support fixe et imperméable, pour éviter les écoulements de résidus de produits et l'eau de pluie contaminée dans le sol et dans les eaux. Les résidus de produits et l'eau de pluie contaminée doivent être collectés, éliminés de façon conforme ou être réacheminés dans l'installation.

**Stockage et protection
de l'environnement**

Lors du stockage et de l'application de produits de protection du bois, respecter les dispositions légales relatives à la préservation des eaux souterraines et des eaux de surfaces, ainsi qu'à la protection de l'air.
Stocker uniquement dans le contenant d'origine !
Fermer le contenant de façon étanche après usage.
Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les canalisations.
Ne pas stocker à une température inférieure à +5 °C ou supérieure à +30 °C.

Élimination

Éliminer de façon conforme les résidus de nettoyage et les contenants à moitié vides (points de collecte des déchets spéciaux). Placer les contenants sans résidus (sans gouttes) dans le réservoir de collecte pour les matériaux recyclables.

EAK/AVV

03 02 05 Autres produits de protection du bois qui contiennent des substances dangereuses.

Teneur en COV

Selon la directive 2004/42/CE, la valeur maximum (teneur en COV) pour ce produit doit être de 30 g/L (à partir de 2010). La teneur en COV de ce produit prêt à l'emploi est < 30 g/L.

Les données fournies ont été rassemblées selon les derniers états des techniques de développement et d'application et contiennent des recommandations d'ordre général. Ces informations décrivent nos produits et vous fournissent des indications sur leur application et leur utilisation.

Compte tenu du fait que nous n'avons aucune influence sur l'utilisation des produits, nous n'assumons des responsabilités que pour la qualité constante de nos produits conformément à nos conditions générales de vente et de livraison. En cas de doute, nous vous demandons de bien vouloir contacter notre service technique.